



**APPLICATION DU RÈGLEMENT 918-24
SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

RAPPORT ANNUEL 2024

PRÉAMBULE

L'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* prévoit que la Municipalité doit déposer annuellement, lors d'une séance du conseil municipal, un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle.

OBJET

Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité, en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son *Règlement de gestion contractuelle 918-24*.

ADJUDICATION DES CONTRATS

La Municipalité peut conclure des contrats selon trois principaux modes de sollicitation possibles : le contrat conclu de gré à gré, le contrat conclu à la suite d'une demande de prix (mise en concurrence du marché) ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public (SEAO).

Pour déterminer le mode de sollicitation à utiliser, la Municipalité tient compte de plusieurs éléments dont le soumissionnaire qui démontre la meilleure compréhension du mandat, le coût total d'acquisition le plus bas, l'offre qui représente le plus haut niveau de qualité, l'offre la plus avantageuse, le prix le plus bas compte tenu de l'avantage accordé à l'achat local, le prix le plus bas ainsi que les dispositions législatives et réglementaires applicables comme il appert à l'article 10.2 du *Règlement de gestion contractuelle 918-24*. Les modalités propres à chaque contrat sont déterminées au cas par cas, selon les recommandations de la directrice générale et greffière-trésorière. La Municipalité peut notamment prévoir la possibilité de négocier les termes du contrat avec le soumissionnaire retenu.

Comme requis par la *Loi*, la Municipalité tient à jour sur son site internet, la liste des contrats qu'elle conclut et qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$. Également, comme requis par la *Loi*, la Municipalité publie une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ passés

au cours du dernier exercice financier complet avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$. Ces documents peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité au www.piedmont.ca/fr/administration-municipale/contrats-municipaux/, ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) au www.seao.ca.

OCTROI DES CONTRATS

Dans l'octroi des contrats de 25 000\$ et moins, les données ne sont pas répertoriées dans le présent rapport.

Dans l'octroi des contrats de 25 000\$ au seuil, soit 133 800 \$ en 2024, la Municipalité peut conclure un contrat de gré à gré auprès de fournisseurs en favorisant leurs rotations comme il appert de l'article 13 du *Règlement de gestion contractuelle 918-24*. Notez que la Municipalité reconnaît toutefois que certaines situations peuvent justifier de déroger au principe de rotation.

Pour l'année 2024, ces contrats sont produits à l'Annexe A du présent rapport.

PLAINTES

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du *Règlement de gestion contractuelle 918-24*.

SANCTIONS

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application de *Règlement de gestion contractuelle 918-24*.

APPLICATION DU RÈGLEMENT 918-24 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
RAPPORT ANNUEL 2024
ANNEXE A

Date d'octroi	Numéro de résolution	Nom du fournisseur	Montant du contrat (avec taxes)	Objet du contrat	Entreprises ayant été invitées	Entreprises ayant fourni un prix
2024-01-15	14795-0124	PG SOLUTIONS INC	38 209.69 \$	Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications informatiques	1	1
2024-02-05	14829-0224	DEC ENVIRO	118 654.20 \$	Étude de caractérisation environnementale phase 2 Parc Gilbert-Aubin	1	1
2024-03-04	14844-0324	GROUPE ABS	51 715.76 \$	Étude géotechnique chemin de la Montagne phase 2	4	4
2024-06-03	14931-0624	CONSTRUCTION MONCO INC	82 076.34 \$	Remplacement d'un ponceau chemin Eddy	4	2
2024-07-08	14981-0724	JFSA QUÉBEC INC	39 827.34\$	Stabilisation du talus chemin Rivière	2	1
2024-07-08	14982-0724	SCP GEOTEK	50 071.61 \$	Étude géotechnique prolongement de réseau puits Labrador	3	2
2024-07-08	14983-0724	ÉQUIPE LAURENCE	43 230.60 \$	Conception et surveillance égout et aqueduc chemin Ruisseau	2	2
2024-07-08	14985-0724	EXCAVATION MARIO PAGÉ INC	47 182.13 \$	Projet de construction d'un bassin de rétention chemin Galets	1	1
2024-07-08	14986-0724	YOU AUTO	52 099.75 \$	Achat d'une camionnette usagée Ford F-150	2	2
2024-07-08	14987-0724	JEAN-RENÉ LAFOND INC	65 769.15 \$	Achat d'un rouleau compacteur	2	1
2024-07-08	15006-0724	DEC ENVIRO	6 099.77 \$	Caractérisation environnementale Phase 2 Parc Gilbert-Aubin (ajout à la résolution 14829-0224)	1	1
2024-09-03	15052-0924	BUREAU TECH DE JUTEAU RUEL	37 208.04 \$	Location de trois imprimantes Canon	1	1
2024-09-03	15054-0924	FBL S.E.N.C.R.L.	85 800.00 \$	Audit pour les années 2024 à 2026	5	3
2024-09-03	15057-0924	GID CONSTRUCTION	130 709.33 \$	Construction d'abris postaux	2	2
2024-09-03	15058-0924	XYLEM CANADA	39 186.93 \$	Achat d'une pompe – station de pompage des Laurentides	1	1
2024-10-07	15091-1024	EXCAVATION R. B. GAUTHIER INC	47 875.59 \$	Achat de sable abrasif hiver 2024-2025	3	1
2024-10-07	15092-1024	ACHAT REGROUPÉ UMQ	35 564.64 \$	Fourniture de sel de déglçage	1	1
2024-10-07	15093-1024	ANDY DESORMEAUX EXCAVATION	133 799.99 \$	Travaux chemin Perdrix	1	1
2024-11-04	15129-1124	MARQUAGE ET TRAÇAGE DU QUÉBEC	64 715.40 \$	Marquage et traçage de la chaussée	1	1
2024-11-04	15133-1124	PAVAGES EXPERTS PLUS	22 195.92 \$	Pavage chemin Perdrix	1	1
2024-12-02	15173-1224	ÉMONDAGE MAXIME LEMAY	122 413.89 \$	Collecte, déchetage et valorisation de branches	4	3